

SEANCE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2016

Président : M. Jean FONTAINE
Vice-président : M. Yves PAGE
Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Christian FLURY, Mme Bénédicte MARMY, M. André PYTHON, Mme Olga VILLARRUBIA

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2016
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Quartier de l'Adret/Pont-Rouge – Aménagement du chemin de l'Adret hors périmètre de la place de la Gare – Crédit d'étude (Fr. 529'000.--) (045-16.02) **p. 246** **Entrée en matière**
 - b) 70, route du Pont-Butin – Réfection générale de la sous-dalle du parking – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 347'000.--) (046-16.02) **p. 246** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du 25 février 2016

- c) Chemin Gérard-de-Ternier 12 – Assainissement des éclairages –
Crédit d'investissement (Fr. 98'000.--) (047-16.02) **p. 248** **Entrée en matière**
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 13 janvier 2016 Rapporteur : M. Damien SIDLER**
Division de la parcelle dp3762 et transfert d'une surface de 143 m2
du domaine public au domaine privé communal – chemin des
Maisonnettes (043-15.12) **p. 249** **Arrêté**
- 8) **Commission de l'administration et des affaires économiques –
Séance du 19 janvier 2016 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Fondation Lancy médias – Proposition de désignation d'un
quatrième membre au Conseil de fondation **p. 251** **Vote**
- b) Projet de délibération relatif à une modification du règlement
du Conseil municipal (questions écrites) **p. 251** **Arrêté**
- 9) **Commission conjointe sociale et culture –
Séance du 26 janvier 2016 - Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
Pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée » **p. 252** **Vote**
- 10) **Désignation d'un membre (MCG) à la Fondation communale
immobilière de Lancy en remplacement de Monsieur Roger
GOLAY, démissionnaire** **p. 258** **Vote**
- 11) **Commission de la sécurité - Séance du 12 janvier 2016 -
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**
Présentation du corps des sapeurs-pompiers de Lancy **p. 258** **Information**
- 12) **Commission conjointe de l'aménagement du territoire et des
finances et logement –
Séance du 13 janvier 2016 – Rapporteur : M. Damien SIDLER**
PLQ 29 885 périmètre de Surville – Acquisition de la parcelle 1652 de
21860 m2, sise dans le périmètre compris entre la rampe Quidort, la
route de Chancy, le chemin des Vieux-Chênes et la rampe du Pont-
Rouge (parcelle Aubert) **p. 260** **Information**
- 13) **Commission de la culture - Séance du 25 janvier 2016 -
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Présentation de l'association Lancy d'Autrefois **p. 261** **Information**
- b) Présentation de l'association Concerts de Lancy **p. 262** **Information**
- c) Présentation de l'association Orchestre de Lancy **p. 262** **Information**
- d) Présentation de l'association Musique de Lancy **p. 263** **Information**
- e) Présentation de la Fondation Culture & Rencontre **p. 263** **Information**
- f) Divers

Séance ordinaire du 25 février 2016

- 14) Commission sociale - Séance du 26 janvier 2016 -
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
Solidarité internationale – Audition de la Fédération genevoise de coopération et présentation de l'organisation lancéenne **p. 264** **Information**
- 15) Commission du développement durable –
Séance du 27 janvier 2016 - Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
- a) Inclusion des personnes en situation de handicap : lancement du projet **p. 266** **Information**
 - b) Présentation et état des lieux de l'étude du parc des Morgines **p. 267** **Information**
 - c) Agrandissement du point de récupération des Semailles **p. 268** **Information**
 - d) Divers
- 16) Commission des travaux et constructions –
Séance du 1^{er} février 2016 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**
- a) Présentation des procédures de la Ville de Lancy et AIMP **p. 269** **Information**
 - b) Divers
- 17) Commission conjointe des sports et des finances et du logement –
Séance du 2 février 2016 - Rapporteur : M. Damien SIDLER**
Audition du Lancy Football Club **p. 270** **Information**
- 18) Commission des sports – Séance du 2 février 2016 –
Rapporteur : M. Damien SIDLER**
- a) Piscine de Marignac – Présentation du projet d'exploitation du bassin olympique durant la période hivernale **p. 272** **Information**
 - b) Divers
- 19) Propositions individuelles et questions** **p. 273**
- 20) Questions du public** **Annexe**

* * * * *

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de notre ville de Lancy du 25 février 2016.

J'ai le plaisir de vous saluer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les collaborateurs de notre commune, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, habitants et habitantes de Lancy qui nous font l'honneur d'être là ce soir.

J'excuse l'absence de M. FLURY, Mlle MARMY, M. PYTHON, Mme VILLARRUBIA.

En préambule, un petit billet d'humeur ou d'humour de votre Président. Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, je me permets de vous rappeler notre slogan communal, à savoir « Nous sommes bien à Lancy », et j'insiste sur le mot « Lancy ».

Séance ordinaire du 25 février 2016

Alors si l'un de vous souhaite fusionner avec une autre commune, je lui serais reconnaissant d'en référer à son comité directeur afin que l'on puisse éventuellement discuter au préalable au Bureau de ce Conseil et ainsi s'abstenir de déclarations inopportunes au sein de cet hémicycle. A moins, bien entendu, qu'il ne souhaite faire la première page de notre quotidien préféré. Merci.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. MATHIEU : une petite modification au point 15), c'est moi qui ferai le rapport de commission et non Mme CASUTT.

M. COLLEONI : au point 11), c'est moi qui lirai le rapport de Mlle MARMY.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2016

M. REOLON : j'ai une correction à faire, en m'excusant auprès des Versoisien, il s'agit de la télévision de Versoix et non de Vernier.

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. FONTAINE : nous avons reçu deux lettres ainsi qu'une pétition de l'Association des maisons ouvrières du Petit-Lancy à vous communiquer. La pétition est arrivée hors délais par rapport à la séance du Bureau, mais nous avons décidé de la traiter quand même ce soir. Je remercie M. MATHIEU de procéder à sa lecture.

M. MATHIEU : courrier de l'Association des maisons ouvrières du Petit-Lancy, de la part de Mme ANDREY.

« Concerne : opposition de notre association au sujet de la création d'un point de collecte de 6 containers enterrés au chemin Médian, Petit-Lancy.

Monsieur le Président,

Agissant en tant que membres du comité pour le compte de l'Association des maisons ouvrières du Petit-Lancy, nous portons à votre connaissance la situation suivante :

La Ville de Lancy a obtenu en novembre 2015 une autorisation de construire (DD 108 193-3) pour la création d'un point de récupération, autrement dit un centre de tri, pour 6 containers enterrés au milieu du chemin Médian, en plein cœur du quartier dit des Maisons ouvrières.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Comme vous le savez, ce quartier est protégé, la procédure avait été soutenue par l'ensemble du Conseil municipal en 2012. Ci-dessous un bref rappel du point de presse officiel du 9 octobre 2013 :

Le Conseil d'Etat a adopté le plan de site « Maisons ouvrières du Petit-Lancy », situé entre la route de Chancy, le chemin de l'Épargne et le chemin des Pâquerettes.

L'objectif du plan de site est de protéger le quartier des maisons ouvrières du Petit-Lancy et le site environnant. Il doit permettre la transformation du secteur dans le respect de l'échelle et du caractère des constructions existantes.

L'étude du projet de plan de site a été engagée en mai 2010, à l'initiative de la commune de Lancy.

Or, ce projet d'implantation d'un centre de tri constitue une aberration, et nous comptons nous y opposer formellement.

A ce titre, nous avons adressé un courrier le 29 janvier 2016 au Conseil administratif, qui nous a répondu ne pas vouloir renoncer à son projet par courrier du 9 février 2016.

Nous vous remettons copies de ces courriers.

Comme la seule justification concerne un problème d'accès du camion de la voirie pour accéder à un actuel centre de récupération qui pose déjà problème dans le quartier, nous avons décidé de lancer une pétition auprès des habitants du quartier.

Cette pétition vous est également annexée.

En résumé, tenant compte du développement du quartier, des nuisances engendrées par la situation actuelle et le projet annoncé, nous demandons à nos autorités de revoir le choix de cet emplacement et surtout, d'envisager cet équipement dans un secteur qui est une priorité, soit les Tours Cérésolle.

Nous souhaitons obtenir le soutien du Conseil municipal, et nous vous prions de bien vouloir informer les conseillers municipaux de nos préoccupations.

Notre association soutient entièrement un développement durable et de qualité, mais en l'état, ce projet d'implantation n'est pas cohérent et nous comptons donc sur votre soutien pour encourager le Conseil administratif à revoir son projet.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous nous accordez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

*Pour le comité
Alexandre Zen Ruffinen – Isabelle Andrey »*

Pétition

Le Conseil administratif de la ville de Lancy a décidé de la construction d'un point de collecte avec 6 containers enterrés en plein centre du quartier protégé des Maisons ouvrières. Cette déchetterie est prévue au chemin Median, elle va par ailleurs condamner des places de stationnement.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Malheureusement, l'autorisation de construire a été délivrée, et malgré un courrier de notre association aux autorités, celles-ci maintiennent ce projet absurde, qui va à l'encontre de la physionomie du quartier et ne répond à aucune demande des habitants.

Tant en raison des nuisances que cela va provoquer que pour faire respecter les droits et statuts de notre association de quartier, nous vous demandons par votre signature de soutenir cette pétition qui demande formellement au conseil administratif de ne pas implanter ce point de collecte sous les fenêtres des habitants.

Nous savons que la Ville de Lancy est un bon élève en matière de tri, et nous tenons à y participer, mais cette implantation est totalement incohérente.

Par signature, les personnes suivantes soutiennent cette pétition et demandent l'abandon de cette construction à cet emplacement ».

M. MATHIEU : il y a une soixantaine de signatures. Je vous donne maintenant la réponse du Conseil administratif.

« Concerne : chemin Médian – Création d'un point de récupération – DD 108199-3 – Création d'un point de collecte de 6 containers enterrés

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 29 janvier 2016, se référant à l'objet cité en titre, a retenu toute notre attention.

L'autorisation de construire susmentionnée a suivi la procédure habituelle et a été délivrée en novembre 2015. Tous les services cantonaux concernés ont remis leur préavis, notamment le service des monuments et des sites qui a préavisé favorablement cette déchetterie.

Nous pouvons vous assurer qu'une attention particulière sera apportée à l'aspect de cet espace de récupération. De plus, cette nouvelle installation permettra de supprimer les manœuvres délicates du camion grue qui doit accéder aux bennes dans le chemin du Progrès, en marche arrière en slalomant entre piétons et voitures.

En ce qui concerne le quartier des tours Cérésolle, une installation similaire sera également prévue à proximité des immeubles.

Nous sommes au regret de vous informer que nous ne pouvons pas abandonner ce projet.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos salutations distinguées.

*Au nom du Conseil administratif
Frédéric RENEVEY Maire »*

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer les pétitionnaires devant la Commission du développement durable. Je passe la parole à M. BONFANTI.

M. BONFANTI : le Conseil administratif a aussi reçu cette pétition et en a discuté lors de sa séance de mardi après-midi. Nous avons décidé de recevoir le comité de l'association demain après-midi à 14h30 pour discuter de la problématique.

Séance ordinaire du 25 février 2016

M. FONTAINE : merci M. le Conseiller administratif, je pense qu'il n'y a rien d'autre à ajouter.

M. MATHIEU : est-ce qu'on la renvoie en commission ou est-ce qu'on attend la réunion avec le Conseil administratif ?

M. BONFANTI : il me semble plus opportun d'attendre les conclusions de la discussion de demain.

M. MATHIEU : la pétition va être traitée par le Conseil administratif et s'il le faut, on reviendra devant la Commission du développement durable.

M. BONFANTI : j'aimerais vous rappeler que les points de récupération sont en investissement et que, par conséquent, vous aurez l'opportunité par la suite d'accepter ou de refuser la construction de ce point de récupération, tout en tenant compte évidemment que nous avons une politique de gestion des déchets sur la commune qui insiste sur l'implantation de points de récupération au plus proche des habitations.

M. AESCHBACHER : j'aimerais que l'on soit un peu plus formel ; je propose que l'on applique l'article 41 et que l'on conclue à l'ajournement de cette pétition. Formellement on ne prend pas de décision jusqu'au moment où le Conseil administratif revient devant nous et à ce moment-là on décidera si on la classe, ou si on l'envoie à une commission.

M. FONTAINE : je vous propose de voter l'ajournement de cette pétition selon l'article 41 de notre règlement.

L'ajournement de la pétition est accepté par 31 oui, 0 non, 1 abstention.

M. FONTAINE : je prie M. MATHIEU de nous lire les deux autres lettres reçues.

M. MATHIEU : la première est de Mme Stéphanie Weber, chemin du Gué 69.

« Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je tenais tout d'abord à vous souhaiter une très belle année 2016.

Je vis au Petit-Lancy depuis une dizaine d'années maintenant, plus précisément au chemin du Gué.

Depuis quelques années, ce quartier a subi de nombreux changements et vit au rythme des travaux de nouveaux immeubles.

Depuis peu, je suis maman et ai pu donc profiter de mon congé pour faire de belles balades dans mon quartier et ses environs. Ces sorties quotidiennes m'ont fait prendre conscience de certains dangers concernant les abords de l'école Cérésolle notamment.

Une zone « école » marquée à 30 km/h est signalée le long du chemin des Pâquerettes allant jusqu'au chemin du Gué. Je peux dire qu'au cours des 8 derniers mois, je peux compter sur les doigts d'une main le nombre de voitures respectant cette limitation de vitesse...

Je trouve cette situation affolante et je vous fais donc la demande de réagir rapidement...

Pourriez-vous aménager la chaussée avec des dos d'ânes, installer un radar, une patrouille pour faire de la prévention ?

Séance ordinaire du 25 février 2016

Ceci pourrait également être mis en place sur le chemin du Gué où des automobilistes déboulent à vitesse excessive pour rejoindre la route de Chancy, ou le chemin des Pâquerettes.

Mon fils devrait rejoindre l'école primaire dans quatre ans environ, et j'espère que d'ici là, les choses auront changé, pour sa sécurité et celle des autres enfants !

Merci de me tenir informée et dans l'attente de vos réactions, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en mes meilleures salutations.

Stéphanie Weber »

M. FONTAINE : nous vous proposons de renvoyer cela au Conseil administratif.

M. LORENZINI : nous avons en effet aussi reçu cette lettre. Nous avons donc entrepris des démarches pour effectuer des comptages par rapport au flux de circulation sur ces chemins puisqu'on a quelques doutes par rapport à certaines affirmations contenues dans ce courrier. Des comptages avaient d'ailleurs déjà été réalisés sur plusieurs tronçons de rue, notamment le chemin du Gué, dans le tronçon compris entre le chemin des Pâquerettes et la route de Chancy. On va faire des compléments pour voir s'il y a en effet des mesures à entreprendre puisque nous sommes dans une zone 30 avec un certain nombre d'aménagements routiers pré-existants, ce qui devrait normalement donner satisfaction.

M. MATHIEU : lettre adressée au Bureau du Conseil municipal de la part de la Fondation Lancy médias :

« Concerne : Fondation Lancy médias

Monsieur le Président,

Suite au débat de la dernière séance de votre Conseil municipal au sujet du traitement de la motion du groupe socialiste « pour la dissolution de la Fondation Lancy médias », nous sollicitons de votre part une audition d'une délégation de notre Conseil de fondation par l'une de vos commissions municipales.

En effet, depuis la première séance du nouveau Conseil de fondation convoquée le 4 décembre 2015 par Monsieur Damien BONFANTI, Conseiller administratif délégué, nous aimerions faire un point de situation de nos travaux et de nos réflexions à ce jour.

D'autre part, nous aimerions également connaître l'avis du Conseil municipal sur le maintien ou non d'une télévision locale et des autres moyens de diffusion qui lui sont associés afin que nous puissions orienter nos démarches.

Tout en demeurant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

*François LANCE
Président*

*Jean-Claude BRUSSINO
Vice-Président »*

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de recevoir la Fondation en Commission de l'administration.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Trois autres communications un peu plus festives. Ce samedi, se déroulera le spectacle 2016 de la section lancéenne de la Fédération suisse de gymnastique à la salle omnisports du Petit-Lancy à 14h30 et à 19h30.

L'assemblée générale cantonale 2016 de la Fédération des corps de sauveteurs auxiliaires aura lieu vendredi 18 mars 2016, dans notre maison de la sécurité ; ce sera ainsi l'unique réunion annuelle de tous les cadres des sauveteurs du canton de Genève.

Merci donc de venir encourager nos jeunes gymnastes qui ont participé à plusieurs compétitions dans notre canton l'année passée et qui ont répété durant de nombreuses leçons leur spectacle de samedi, ainsi que nos non moins jeunes sauveteurs pour leur engagement bénévole pour notre commune et pour le canton.

La dernière communication concerne la 22^e édition du Festival des jeunes parmi le jazz qui se déroulera à Marignac du 4 au 12 mars.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : deux communications. Une rapide puisque j'ai eu beaucoup de questions en début de séance concernant toutes les voitures de police qui passent actuellement devant la Mairie. Je vous informe qu'il y a eu un braquage aux Palettes, avec des tirs et un blessé, ce qui explique la raison pour laquelle il y a autant de policiers dans le périmètre.

Ma deuxième communication, vous avez sur vos places un petit document pour votre information qui concerne la permanence impôts mise en place par le service des affaires sociales, information qui est également parue dans le Lancéen.

M. LORENZINI : vous avez reçu un certain nombre de documents sur vos places et je vous encourage à participer à une première, c'est la délocalisation du Festival du film et forum international sur les droits humains, qui organise une manifestation sur le territoire lancéen, plus précisément au Collège de Saussure ; il y aura une projection d'un film le mardi 8 mars à 19h00 sur le sujet de l'appréhension des conflits israélo-palestiniens, qui semble très prometteur. Cette projection se poursuivra par un débat avec notamment deux intervenants de renom, Leila SHAHID, ancienne ambassadrice auprès des Nations unies pour la Palestine, et Ben YEGER, directeur de Moving conflicts.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Séance ordinaire du 25 février 2016**a) Quartier de l'Adret/Pont-Rouge – Aménagement du chemin de l'Adret hors périmètre de la place de la Gare – Crédit d'étude (Fr. 529'000.--) (045-16.02)**
=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet en Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : comme vous le savez, le périmètre de l'Adret, qui fait l'objet d'un PLQ en force, est en plein développement. Les premiers lots, A-B-C, comprenant la construction de dix immeubles vont prochainement être déposés en autorisation de construire. Leur réalisation devrait démarrer dans la foulée pour un possible emménagement des premiers locataires aux alentours de 2019, ce qui coïncidera d'ailleurs avec la mise en exploitation de la gare Lancy Pont-Rouge.

Dans ce cadre, le plan localisé de quartier prévoit une cession au domaine public communal qui doit donc être effectuée par les privés, mais l'équipement de cette portion de territoire doit être supporté par la Ville de Lancy. Ces travaux consisteront notamment en la création d'un chemin, qui est actuellement inexistant, et son aménagement ; ce chemin longera tout le périmètre de l'Adret le long des voies CFF, il commencera juste après la fameuse place de la Gare pour se diriger jusqu'au fond, en direction du dépôt des TPG au Bachet.

Ces aménagements se feront par étape, au fur et à mesure du développement du périmètre et le crédit d'étude qui vous est demandé, permettra de lancer les premiers appels d'offres pour pouvoir chiffrer l'ensemble de ces travaux.

M. FONTAINE : nous passons au vote. Qui est d'accord de renvoyer cet objet en Commission des travaux et constructions ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

b) 70, route du Pont-Butin – Réfection générale de la sous-dalle du parking – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 347'000.--) (046-16.02)
=====

M. FONTAINE : vu que les travaux sont en cours de réalisation, et donc urgents, à la demande du Conseil administratif, le Bureau vous propose de voter ce soir sur le siège ce crédit complémentaire.

M. AESCHBACHER : je vais faire du formalisme, je demande que l'on applique l'article 54, la clause d'urgence, il faut que les deux tiers du Conseil municipal la valide. Je propose que l'on vote d'abord sur le principe de l'urgence, s'il est accepté on ouvrira les débats et s'il est refusé, le problème est réglé jusqu'à la prochaine fois.

M. FONTAINE : avant d'aller plus loin dans les explications, je vous propose de voter la clause d'urgence.

M. LORENZINI : Monsieur le Président, est-il envisageable de faire une intervention avant le vote de la clause d'urgence ?

Séance ordinaire du 25 février 2016

M. FONTAINE : si vous voulez, M. LORENZINI.

M. LORENZINI : c'est gentil. Puisque le vote de la clause d'urgence s'apparente au vote qui risque finalement de clôturer de manière précoce le débat, j'aimerais vous expliquer les quelques raisons qui ont poussé le Conseil administratif, avant d'examiner le fond du problème, à demander cette procédure un peu particulière de démarche.

Les travaux sont en effet en cours, les entreprises sont actuellement en train de réaliser des travaux de traitement de cette dalle de parking, le parking situé en sous-sol, et qui est le parking des locataires de l'immeuble 70, route du Pont-Butin, est dès lors partiellement désaffecté et inutilisable et, par conséquent, tout retard pris dans la décision entraînerait, premièrement des conséquences financières, puisqu'il y aurait des revendications des entreprises, et deuxièmement une nuisance supplémentaire pour les habitants.

Je crois que la procédure qui a été mise en place d'avoir fait passer ce dossier de manière très complète et d'avoir donné les explications nécessaires à la prise de décision lors d'une précédente commission permet de voter sur le siège en connaissance de cause.

Je vous enjoins donc sérieusement à entrer en matière sur cette demande d'urgence ; ensuite le débat pourra avoir lieu et vous pourrez vous faire votre opinion et voter en connaissance de cause.

M. FONTAINE : je soumetts au vote cette utilisation de la clause d'urgence.

Vote accepté par 17 oui, 15 non, 0 abstention.

M. AESCHBACHER : c'est les deux tiers qui valident l'urgence.

M. FONTAINE : je vous propose donc de renvoyer ce dossier en Commission des travaux et constructions pour une deuxième étude.

M. HAAS : on n'avait pas forcément planifié le rigorisme – que je trouve bien M. AESCHBACHER – sur l'application du règlement. Mais du coup avec cette urgence qui a finalement été refusée, il n'empêche que pendant ce temps, le chantier est bloqué et des décisions vont être prises. Je demande qu'au moins au niveau de la planification du traitement dans les commissions auxquelles ce sera renvoyé, il y ait un vrai degré d'urgence pour que l'on ne péjore pas le suivi de ce dossier et que les décisions opportunes puissent être prises dans un délai raisonnable.

M. VINCENT : je propose que l'on fasse une commission conjointe finances et travaux le plus rapidement possible pour que l'on puisse avancer.

M. SIDLER : c'est effectivement le sens de mon intervention, demander une commission conjointe. Pour les Verts, c'est plutôt l'aspect financier qui commence à peser dans la balance, on n'était déjà pas très chaud au premier crédit, on avait demandé que les informations nous soient fournies par rapport à la politique du stationnement. On nous l'a promis, mais rien n'a été mis en œuvre par le Conseil administratif. C'est clair qu'il y a eu un changement entre-temps mais aujourd'hui on aimerait vraiment ce détour en commission et on aimerait peut-être amender cet arrêté de façon que l'on ait une politique du prix du stationnement qui soit conforme à la réalité et qui ne permettent pas un financement communal exagéré de ces parkings.

Séance ordinaire du 25 février 2016

M. AESCHBACHER : ceci est plutôt un vote par rapport au mandataire, et nous souhaiterions, le groupe PLR, avoir la présentation détaillée de l'analyse qui a été faite par le mandataire à l'époque pour chiffrer le coût des travaux. Nous souhaitons également avoir les offres reçues lors de cette commission pour pouvoir nous pencher dessus, parce que nous estimons que, manifestement, on nous a pris pour des hurluberlus et la manière dont s'est comporté le mandataire dans ce dossier est un pur scandale. C'est pour cela qu'aujourd'hui on est particulièrement fâché.

Mme GACHET CREFFIELD : au niveau du groupe, nous avons à peu près les mêmes constats par rapport à la proposition qui nous avait été faite d'augmenter le crédit original de 15%. Cela nous avait beaucoup étonnés, compte tenu du fait qu'il y avait deux corps de métier qui étaient professionnels pour nous faire cette expertise.

Par contre, même si on va reprendre cela en commission, on souhaite rappeler qu'il y a un degré d'urgence par rapport à l'état de la dalle et que l'on nous a bien mis en garde sur le fait que si on reporte les travaux, ils vont nous coûter plus cher. On pourrait reprendre les travaux plus tard, mais il y a quand même un aspect dangereux par rapport à l'état de la dalle actuelle qui fait qu'à terme elle pourrait s'écrouler. Je pense qu'il faut agir relativement vite pour ne pas avoir trop de problèmes au niveau de ce parking.

M. FONTAINE : M. VINCENT, Président de la Commission des finances, et moi-même, Président de la Commission des travaux, allons nous rencontrer à la fin de cette séance et trouverons une date rapide pour faire une commission commune afin d'avancer rapidement sur ce dossier.

c) Chemin Gérard-de-Ternier 12 – Assainissement des éclairages – Crédit d'investissement (Fr. 98'000.--) (047-16.02)

=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer en Commission des travaux et constructions.

M. LORENZINI : il s'agit d'un dossier qui va dans le sens des améliorations énergétiques que mène la Ville de Lancy. Dans ce bâtiment, les éclairages sont très vétustes, pour ne pas dire d'origine pour un certain nombre d'entre eux. Ce sont des éclairages d'ancienne génération extrêmement dévoreurs en termes de consommation. L'étude a été menée pour améliorer la qualité de l'éclairage et bien entendu réduire fortement la consommation électrique. On aura l'occasion lors de cette présentation de vous donner plus de détails sur cette intervention.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

Séance ordinaire du 25 février 2016**7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 13 janvier 2016 –
Rapporteur : M. Damien SIDLER****Division de la parcelle dp 3762 et transfert d'une surface de 143 m2 du domaine public au
domaine privé communal – chemin des Maisonnettes (043-15.12)**
=====

M. SIDLER présente le sujet : cette parcelle est située au Petit-Lancy, à proximité du Parc Louis-Bertrand, sur le périmètre couvert par le Plan localisé de quartier Bac-Maisonnettes-Louis-Bertrand en cours de discussion.

La parcelle appartient à la commune et est actuellement aménagée en une petite placette ouverte au public avec bancs et fontaine.

M. BONFANTI explique aux commissaires que l'objectif de ce projet d'arrêté est de transférer ces 143 m² affectés au domaine public communal vers le domaine privé communal pour permettre l'implantation des bâtiments de forme triangulaire telle que proposée dans le PLQ.

Une première séance de concertation a déjà été tenue avec les propriétaires et habitants du périmètre, ainsi que les voisins directement touchés. D'autres suivront.

M. GUERITEY rappelle que le domaine public communal est dévolu par exemple aux trottoirs ou aux places et est accessible à tous, au contraire du domaine privé communal qui, bien qu'appartenant à la collectivité, peut présenter des restrictions d'accès. Il précise que ce transfert donne quelques droits à bâtir additionnels à la commune, qu'il ne nécessite pas l'approbation du Grand Conseil, car celui-ci n'intervient que pour des surfaces de plus de 1'000 m². Mais il souligne le véritable enjeu qui est de conformer l'état foncier au projet de PLQ afin que ce dernier puisse avancer. Ce transfert ne changera rien à l'usage de l'espace public durant la période de latence avant travaux. La durée de celle-ci dépendra des propriétaires privés qui détiennent deux des trois parcelles.

La commission s'interroge sur le devenir de la fontaine et du mobilier qui se trouvent sur cette surface et du coût de leur éventuelle démolition ou déplacement. Il lui est confirmé que la commune devra participer à la démolition ou au déplacement de ce petit ensemble, mais que cette placette restera en l'état quelques années encore.

La commission s'interroge également sur la valeur juridique et le caractère définitif du plan de PLQ présenté, que ce soit sur la forme des bâtiments ou l'intégration au parc Louis-Bertrand du tronçon adjacent du chemin du Bac.

M. BONFANTI répond que le PLQ en tant que tel n'a pas été voté et constitue la base actuelle de travail. Mme NAHORY ajoute que la Direction générale des transports attend la rentrée scolaire pour effectuer des sondages et déterminer si le chemin du Bac peut être fermé.

Au vote, les commissaires acceptent à l'unanimité le projet d'arrêté tel que proposé.

Séance ordinaire du 25 février 2016

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu le projet de densification sur les parcelles situées à l'angle du chemin des Maisonnettes et de l'avenue Louis-Bertrand et le projet de plan localisé de quartier y afférent ;

Vu qu'une partie du chemin des Maisonnettes, parcelle 3762, domaine public communal, pourrait être utile pour permettre l'implantation des bâtiments telle que prévue dans le projet et qu'il conviendrait de la transférer du domaine public au domaine privé communal ;

Vu le tableau de mutation N° 38/2015, établi par le bureau d'ingénieurs géomètres officiels Ph. W. HUBER, N. CHAPPUIS et Ph. CALAME ;

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 11, alinéa 2, lettres c) et d) de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961,

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 13 janvier 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

- 1. de diviser la parcelle 3762 (chemin des Maisonnettes) et d'en détacher une surface de 143 m² ;*
- 2. de constituer la nouvelle parcelle 5112, de 143 m² ;*
- 3. de transférer la nouvelle parcelle 5112 du domaine public communal au domaine privé communal ;*
- 4. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tout acte relatif à cette opération.*

M. HAAS : sur les deux derniers votes, comme on est dans une soirée très formaliste, il y a quelqu'un qui était sorti. Pour votre comptage, même si c'est à l'unanimité, pour la bonne forme, il faut tenir compte qu'il manque une voix au moment de ces deux votes.

L'arrêté 043-15.12 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 25 février 2016**8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 19 janvier 2016 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Fondation Lancy médias – Proposition de désignation d'un quatrième membre au
Conseil de fondation**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le président explique que, suite à plusieurs discussions avec le nouveau président du Conseil, soit Monsieur François LANCE, il a une proposition de candidature pour le 4^{ème} représentant du Conseil municipal au sein de la Fondation Lancy Média. Il s'agit de M. Pierre GRAND.

La commission accepte de présenter cette candidature au Conseil municipal par 6 voix pour et 4 abstentions.

M. FONTAINE : nous passons au vote. Qui est d'accord avec la nomination de M. Pierre GRAND au Conseil de fondation de la Fondation Lancy médias ?

Vote accepté par 18 oui, 0 non, 14 abstentions.

**b) Projet de délibération relatif à une modification du règlement du Conseil municipal
(questions écrites)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : la secrétaire générale donne lecture du projet qui introduit la possibilité pour les Conseillers municipaux de poser des questions écrites.

Un commissaire propose de supprimer la mention « au plus tard » dans le délai de réponse, soit lors de la prochaine séance.

Le Conseiller administratif indique que cette mention permet au Conseil administratif, en cas d'urgence, de fournir la réponse avant la prochaine séance.

Le projet de délibération, sans modification, est accepté à l'unanimité.

M. FONTAINE : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet de délibération présenté par le groupe MCG lors de la séance du Conseil municipal du 26 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission de l'administration et des affaires économiques, séances du 3 décembre 2015 et du 19 janvier 2016 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du 25 février 2016

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par *oui /* *non /* *abstentions*

de modifier comme suit le règlement du Conseil municipal

I. Article 29 – Initiative des Conseillers municipaux - modifié

Suppression de la lettre b) « Interpellation »

II. Article 31 – Interpellation - supprimé

III. Article 31 – Question écrite - nouveau

La question écrite est une demande d'information adressée au Conseil administratif, dans la limite de ses compétences au sens de la loi sur l'administration des communes. Elle ne figure pas à l'ordre du jour mais est portée à la connaissance du Conseil municipal. Il ne peut y avoir de discussion ou de vote sur la question écrite, ni sur la réponse. Le Conseil administratif répond dans la même forme, au plus tard lors de la prochaine séance. Les questions écrites et leurs réponses figurent au procès-verbal de la séance du Conseil municipal.

IV. Articles 78 et 79 – Entrée en vigueur – Clause abrogatoire

Modifications de la date d'entrée en vigueur du règlement et de la clause abrogatoire.

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

9) COMMISSION CONJOINTE SOCIALE ET CULTURE – Séance du 26 janvier 2016
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET

Pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée »

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : le but de cette séance était de pouvoir échanger sur le contenu de la demande et de décider comment la traiter.

Les pétitionnaires ont été auditionnés par le Grand Conseil et un bon nombre de points ont alors été traités.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Le Conseiller administratif rappelle que la pétition a été adressée à toutes les communes du canton ; il s'agit d'un envoi global pour attirer l'attention sur cette problématique.

Il faut prendre en compte la réalité locale : s'agissant des activités nocturnes, la réalité n'est pas du tout la même dans une commune comme Carouge que dans une commune comme Lancy ou Onex par exemple. La réalité locale de la vie nocturne dépend passablement de l'offre existante dans chaque commune.

Il s'agissait donc de :

- Faire un point de situation à travers les approches sociales et culturelles ;
- Déterminer dans quelle mesure le Conseil municipal souhaite aller plus loin dans la réflexion et s'il estime qu'il s'agit d'un sujet prioritaire ;
- Le cas échéant, discuter en vue d'accentuer les politiques culturelles ou sociales sur cet aspect-là, puis prendre une décision ou considérer qu'en fonction de la réalité locale, l'offre existante à ce jour est suffisante.

Le rapport produit par le Grand Conseil après l'audition des pétitionnaires fait ressortir une demande de planification sur le canton au niveau des lieux de rencontres et de la vie nocturne.

La Présidente ne pense pas qu'ils visent les prestations culturelles mais plutôt des lieux comme l'Usine ou des bistros. Toutefois, ces derniers sont exploités par des entreprises privées, d'où la difficulté de se positionner puisque les pétitionnaires font état des salles mais ne semblent pas réellement les viser et, au vu de l'offre actuelle tout à fait correcte des maisons de quartier, elle n'est pas sûre que Lancy puisse répondre à ces différentes interpellations. En revanche, le rapport faisant également état de la question de la vie nocturne au niveau du PAV, cela pourrait être un sujet à discuter.

La Présidente propose un vote de principe sur la sensibilité des deux commissions par rapport à ce texte, notamment sur l'importance de garder les propositions quant à la planification de lieux nocturnes dans les projets urbains et à une meilleure exploitation des infrastructures. Elle s'enquiert de savoir si les commissaires désirent une entrée en matière (ex. par le biais d'une étude des PLQ, pour pouvoir continuer de traiter ces aspects-là dans le cadre des perspectives de développement de la commune) ou s'ils désirent que la pétition soit classée définitivement.

Un commissaire voit les choses différemment : n'étant pas sûr qu'il devrait y avoir des suites au sein du Conseil municipal ou qu'un travail puisse s'effectuer par rapport à la pétition, il est d'avis de la classer mais de donner un préavis favorable. Les pétitionnaires ont été entendus, la commission a ouvert le débat et pourra avoir la sensibilité de ramener cela dans ses futurs projets tout au long de cette législature et des suivantes.

Le conseiller administratif rappelle les possibilités offertes aux commissaires par les statuts du Conseil municipal afin qu'ils puissent se déterminer souverainement :

- a. Transformer la pétition en projet de délibération ou en proposition ;
- b. Proposer le renvoi au Conseil administratif avec des recommandations ;
- c. Conclure à l'ajournement ou au classement.

Le Conseil municipal statue après avoir pris connaissance et discuté du rapport de la commission.

Séance ordinaire du 25 février 2016

La Présidente propose donc de voter sur la proposition du commissaire, à savoir formaliser auprès des pétitionnaires que la pétition a été étudiée, qu'en l'état les moyens de Lancy pour agir sont modestes, mais que la pétition sera classée puisque les pétitionnaires ont été entendus au Grand Conseil.

La proposition est acceptée par 13 voix pour et 4 abstentions.

M. FONTAINE : on vous propose de classer cette pétition.

M. MATHIEU : par rapport à notre situation actuelle, ce qui a été rapporté par Mme ROSSELET est tout à fait vrai et patent. Mais gardons en tête que le PAV, c'est aussi chez nous et que là il y aura sûrement des changements, qu'il y aura aussi l'entrée de plain-pied de Lancy dans la vie nocturne des jeunes, des moins jeunes, et de tout le monde. Mais je suis favorable à la proposition de la commission.

M. CLEMENCE : le débat a été très riche en commission et je m'en réjouis. C'est vrai que c'est une thématique qui est très large, sociale et culturelle, donc beaucoup d'aspects ont été abordés sur les lieux mêmes de la culture, sur la problématique de la jeunesse, et les excès que cela peut aussi engendrer parfois.

Il est vrai que l'on a pu aussi mettre le doigt sur le constat du manque de lieux à Lancy - cela a aussi été dit dans le rapport, cela a été dit par plusieurs commissaires – de par l'histoire, de par le fait que la Ville de Genève et Carouge ont aussi une forte histoire sur cette vie nocturne. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne peut rien faire.

Un bon bilan a été fait par les chefs de service, pendant cette commission, qui a pu montrer ce qui se passait notamment dans les maisons de quartier. En l'occurrence, cette pétition ne demande pas autre chose que compléter cette offre-là.

Les deux invites, qui sont un peu des prérogatives communales, sur lesquelles il avait été dit que ce n'était pas vraiment des prérogatives communales, les deux premières invites concernent la tâche du Canton - certaines ont d'ailleurs été réglées au niveau légal depuis -, mais les deux invites suivantes sont de compétence communale – je l'affirme – sur notamment la meilleure utilisation des salles communales et maisons de quartier existante. Cela ne mange pas de pain de dire qu'on est d'accord de mieux utiliser nos salles, car c'est toujours possible.

Le deuxième aspect était de prévoir dans les projets urbains, un peu à l'avance, des lieux de vie nocturne et des lieux culturels. Si l'on veut aussi anticiper les nuisances actuelles et même futures, je pense qu'il est indispensable de réfléchir à l'avance à la vie nocturne, quand on crée un quartier, qu'on en fasse ou qu'on n'en fasse pas, mais que l'on réfléchisse au moment du projet pour éviter les futures plaintes des habitants.

On peut classer cette pétition, cela me va très bien, au groupe socialiste aussi. Par contre, ce serait bien d'accompagner ce classement d'une réponse aux pétitionnaires qui soit un peu différente de ce qui a été formulé en commission par la Présidente, qui serait de supprimer la phrase « des moyens modestes de Lancy », parce qu'en l'occurrence, sur ces deux invites, les moyens sont réels, et d'amener un préavis un peu plus favorable que juste dire qu'on a étudié la pétition, on la classe et c'est fini.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Je vous propose de changer la formulation de la réponse, même si c'est classé et d'aller dans un sens un peu plus positif.

M. SIDLER : je ne comprends pas bien, car il me semble que l'on donne raison aux pétitionnaires, mais on classe. Pour moi, classer, cela veut dire que c'est sans objet, qu'ils sont à côté de la plaque. Il me semble que, comme cela a été proposé avant, on doit parler d'un ajournement et on verra dans le futur si on peut amener une solution.

Mais classer, il faut savoir que cela est un peu rude pour un pétitionnaire de voir sa pétition classée.

Je n'étais pas en commission, mais je suis un peu surpris en entendant les sons de cloche qui en sortent, je trouve qu'il y a quelque chose de bizarre.

Mme GACHET CREFFIELD : je pense que pour toute personne qui souhaite approfondir, le procès-verbal est extrêmement complet par rapport aux échanges qu'il y a eus. Beaucoup de données ont été faites par rapport à la motivation qui a conduit la commission à justifier ce vote.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. CLEMENCE parce que les moyens de Lancy sont existants, on a vu avec les chefs de service que l'utilisation des salles communales est tout à fait ouverte à quelque utilisateur que ce soit. Il n'y a aucune restriction par rapport à cette vie nocturne si ce n'est le règlement communal et l'accès aux maisons de quartier est tout à fait ouvert.

Les moyens sont modestes compte tenu des espaces qu'on a, nous, à disposition, mais de là à dire que l'on va faire encore plus avec les moyens que l'on a, je ne vois pas ce que l'on peut faire de plus au niveau communal par rapport à l'utilisation des salles telle qu'elle est demandée dans cette pétition.

M. CLEMENCE : en ce qui concerne les moyens, la commune ne va pas créer une « Usine » ou une « rue Vautier » à Lancy, personne n'a dit cela. Simplement, sur l'utilisation meilleure des salles, cela peut être un travail de réflexion au niveau des horaires, au niveau des disponibilités, au niveau des nouvelles salles qui sont faites.

Si je reprends le programme du PDC – j'en profite parce qu'on nous a aussi cité certaines choses la dernière fois sur Lancy médias - : diversifier l'offre culturelle et la localisation des manifestations culturelles en utilisant mieux les lieux à disposition – il me semble que l'on est en plein dedans ; soutenir les manifestations festives et les actions de formation lancées par les associations communales car elles contribuent à renforcer les liens sociaux ; et soutenir toute initiative en vue de créer une manifestation culturelle d'envergure ouverte à toutes et tous qui fait rayonner le nom de Lancy.

J'en profite aussi – de manière très brève – pour citer le discours d'introduction de notre Conseil administratif pour cette législature et son programme : promouvoir les manifestations multi-culturelles et soutenir les manifestations festives organisées par les associations ; profiter des nouvelles opportunités offertes dans le domaine culturel par la nouvelle salle communale du Petit-Lancy pour diversifier notre offre culturelle ; et favoriser la citoyenneté et la participation des jeunes.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Sur ce dernier point, on dit souvent que les jeunes ne font rien, qu'ils ne s'investissent pas, qu'ils ne louent pas les salles pour organiser eux-mêmes des événements. Là, il y a un collectif de jeunes qui savent fédérer, vous n'avez qu'à voir le nombre de logos d'associations de jeunes qui est derrière cette pétition, ils se mettent ensemble, proposent, s'intéressent à une politique, et viennent proposer un projet concret, ou même pas concret, mais une réflexion en tout cas ; et là on la classe bêtement en disant : voilà, vous avez essayé, pas pu, et on ne peut rien faire. Je pense qu'au niveau du message, il y a peut-être quelque chose à faire.

Donc soit on l'ajourne, soit on peut renvoyer au Conseil administratif en demandant qu'il fasse une réponse en disant que l'on partage les préoccupations des pétitionnaires, que l'on va faire, dans les prérogatives communales qui nous sont données, ce que l'on peut pour améliorer les salles et réfléchir sur des projets urbains. Là on pourra vraiment dire aux jeunes : voilà vous avez servi à quelque chose, et cela sert à quelque chose de s'investir en politique.

Mme GRIVET : je voulais aussi aller dans le sens de M. CLEMENCE en disant que c'est étonnant de classer maintenant cette pétition alors qu'elle arrive dans un moment d'actualité autour du PAV, on est en plein dans les réflexions autour de la façon dont vont se dérouler ces aménagements. Donc, elle arrive vraiment au bon moment. On a des sujets d'actualités où les nuits nocturnes sont trop centralisées autour de Genève, il serait bon de penser à les décentraliser et ramener un peu de cette activité nocturne dans les quartiers.

Le classement de cette pétition, à brûle-pourpoint, me paraît un peu étonnant également. La question de l'ajournement se pose réellement.

M. DEROBERT : je suis un peu étonné de la tournure des débats et de la façon dont on revient sur ce sujet.

La première chose, c'est que certaines personnes qui s'expriment ce soir se sont abstenues lors de la commission, donc elles n'étaient pas forcément contre l'ajournement sinon elles auraient pu voter contre.

Revenir ce soir, parce que ce n'était pas marquer un acte politique et en faire un sujet politique plus que pratique, je pense que la discussion a été faite, elle a été finie, elle n'a pas été envenimée par un bord ou un autre ; c'est, si je ne me trompe pas, l'ensemble de la commission qui a plus ou moins suivi sur le fait qu'on avait pris note de ce qui avait été dit dans cette pétition, que malheureusement on ne pouvait pas en faire grand-chose. Ce qui a été rappelé par le rapporteur est ce que nous pouvions faire en tant que commission sur cette pétition, à savoir la transformer en projet de délibération ou autre forme d'initiative : je ne vois pas comment on pourrait transformer cette pétition en délibération ou initiative ; proposer le renvoi au Conseil administratif avec des recommandations, conclure à l'ajournement ou au classement.

On est arrivé à conclure au classement tout en rappelant qu'on serait attentif à ce qu'il y a dans cette pétition, que l'on a entendu les pétitionnaires et qu'on ne veut pas simplement leur dire que ce qu'ils ont dit on s'en fout, mais on leur dit : ce que vous avez dit c'est important. Par contre, on n'a pas de raisons d'entrer en matière plus que cela, on vous entend sur les projets à venir, en effet, cela peut être le PAV, cela peut être tous les autres PLQ qu'on aura à voter, on a entendu et c'est une préoccupation.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Je croyais qu'il y avait une certaine entente de la commission, d'ailleurs le vote le reflète, à dire qu'on avait tous entendu cela et qu'on allait de l'avant en ayant entendu cette préoccupation. Ce soir, j'ai l'impression que beaucoup de personnes ont retourné leur veste ou alors je ne comprends pas très bien dans quel sens vont les discussions ce soir.

Mme CASUTT : je n'étais malheureusement pas à la commission, donc je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit ou pas à ce moment-là. Par contre, quand on parle, au niveau du PDC, de soutenir les associations qui auraient la volonté de faire quelque chose. Dans le cas présent, on ne propose pas vraiment quelque chose de concret. Le jour où ils viennent avec un projet dans une salle, il n'y a pas de raison qu'on leur refuse l'accès à la salle.

Par contre, je pense que c'est bien de soutenir la proposition de faire un courrier à cette association pour lui dire qu'on l'a entendue, que l'on va rester attentif à sa demande, et on ne peut pas classer la pétition sans réponse du Conseil administratif.

M. REOLON : je rejoins un peu M. DEROBERT sur ses propos, de savoir que lors de ces nombreuses réunions, il y en a eu plusieurs, il a été analysé un peu tous les points. Nous offrons à tous ces jeunes beaucoup de possibilités, les salles communales qu'ils voudraient avoir gratuitement, les maisons de quartier, on a actuellement le Mégaron – j'espère que l'on changera de nom – qui est en train de se faire, on a pas mal d'activités dans la commune où les jeunes peuvent s'amuser. Il faut quand même être logique, on avait fait une analyse complète de cela et effectivement on avait vu, et là c'est vrai que quelques personnes n'ont peut-être pas compris, et ont voté pour justement classer cette pétition.

On peut effectivement envoyer un courrier en leur disant qu'on les a entendus, qu'on a pris note, vous avez plusieurs lieux à disposition, on ne peut pas faire plus pour l'instant. Cela oui, on peut faire un courrier, on peut broder, faire tout ce que l'on veut. Mais le fait de classer la pétition va rester. On ne peut pas se permettre de dire viende viende viende ici.

M. LORENZINI : c'est vrai que le débat en commission a été très intéressant. Je crois que, comme l'a très bien relevé le porte-parole du groupe socialiste, la notion de donner la chance à des jeunes de trouver un espace où ils peuvent exprimer leurs loisirs préférés est une préoccupation que l'on partage probablement tous, cela figurait dans beaucoup de programmes.

Je crois que la décision qui a été prise par ce Conseil de classer la pétition, il ne faut pas prendre le terme « classer » comme un classement vertical, mais simplement comme le fait de comment donner une réponse satisfaisante du point de vue juridique à cette pétition qui a été une pétition extrêmement généraliste, je le rappelle, et qui a été adressée tant au Canton qu'à la plupart des communes. Cela semblait difficilement faisable autrement qu'en disant que l'on a pris note, on a eu un débat intéressant, on en tiendra compte, on développera des projets, on sera ouvert à des propositions concrètes qui arrivent, mais simplement on ne sait pas comment transformer cette pétition.

La solution de l'ajournement, comme cela a été proposé tout à l'heure, quand on sait qu'on a un échéancier, une réunion, qu'il y aura une réponse et que l'on reprend la chose, cela semble logique, mais là, c'est une sorte d'ajournement - comment ? permanent ? jusqu'à ce que l'on décide qu'on a finalement trouvé un projet qui peut répondre à cette initiative ? Dans ce cas, je pense que la solution de l'ajournement est plus délicate.

Séance ordinaire du 25 février 2016

En tant que magistrat à la culture et avec mon collègue au social - puisqu'on a traité ce dossier conjointement, il s'agissait de deux commissions réunies - on partage tout à fait les vues qu'il faut être ouvert, permettre la création de lieux appropriés, notamment dans les futurs développements.

On s'engage à faire un courrier circonstancié à ce groupement, en lui disant à quel point on est ouvert, que s'ils viennent avec des projets concrets, on est tout à fait réceptifs et que, dans ce cas, on ne sait pas très bien comment traiter autrement que de cette manière, cette pétition.

M. CLEMENCE : concernant la proposition, si elle conclut à l'ajournement il n'y a pas de date butoir, nous n'y sommes pas forcément favorables. Par contre, au lieu de la classer, ce qui peut être vu de manière abrupte, même si l'on exprime bien qu'il ne faut pas le voir comme cela, simplement nous de voter un renvoi au Conseil administratif qui charge simplement de faire ce courrier, juridiquement, c'est valable, et au moins on a la réponse qui est faite telle qu'elle a été formulée dans les diverses interventions de ce soir.

M. FONTAINE : M. SIDLER, maintenez-vous votre demande d'ajournement ?

M. SIDLER : je me rallie à la proposition de M. CLEMENCE.

M. FONTAINE : nous vous proposons de renvoyer au Conseil administratif pour réponse à cette pétition dans le sens où on l'a entendu ce soir. Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition est accepté par 21 oui, 9 non, 2 abstentions.

10) DESIGNATION D'UN MEMBRE MCG A LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE LANCY, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ROGER GOLAY, DEMISSIONNAIRE

M. COUTO : le groupe MCG propose M. Jean FONTAINE en remplacement de M. GOLAY à la Fondation communale immobilière.

M. FONTAINE : il s'agit d'un vote, je pense qu'il n'y a pas besoin d'ouvrir le débat, êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

Proposition acceptée à l'unanimité.

**11) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 12 janvier 2016 –
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**

Présentation du corps des sapeurs-pompiers de Lancy

=====

M. COLLEONI, en l'absence de Mme MARMY, présente le sujet : M. REVILLOD, commandant des sapeurs-pompiers de Lancy, présente sa compagnie.

Séance ordinaire du 25 février 2016

La compagnie est composée de 64 sapeurs-pompiers, 59 hommes et 5 femmes. Il y a 9 membres de l'Etat-major, 17 sous-officiers et 38 sapeurs.

La compagnie possède :

- 2 grands véhicules (2002 ; 2012)
- Un véhicule de piquet
- Un véhicule équipé d'un treuil
- Un nouveau véhicule pour le transport d'hommes
- Une échelle
- Une motopompe

Les sapeurs-pompiers doivent être âgés de 18 à 35 ans, être domicilié sur le territoire communal et être en bonne santé.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont prêts à intervenir 365 jours par an, 24 heures sur 24 pour assister le SIS ou intervenir seuls. Ils ne dorment pas à la caserne sauf cas exceptionnel comme le G8.

M. REVILLOD explique ensuite la façon dont se déroule une intervention.

Lorsqu'on appelle le 118 pour de l'aide, l'appel arrive directement à la centrale des alarmes du SIS. Les pompiers professionnels partent immédiatement. Le chef d'intervention et le groupe de piquet de la commune concernée sont avisés par message.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont habilités à intervenir seuls lors de certains sinistres de 19h à 6h aussi bien durant la semaine que le week-end.

Lorsque l'alarme est déclenchée, le groupe de piquet a une dizaine de minutes pour se rendre à la caserne puis sur le lieu du sinistre. Le chef d'intervention doit être sur place dans les 10 minutes. Si l'alarme est importante, ce sont d'abord les sections qui sont appelées, puis la compagnie et enfin les compagnies des communes voisines.

M. REVILLOD continue son exposé en expliquant les différents services offerts à la commune :

- Les promotions
- Installation du 1^{er} août
- Sinistres
- Inondations
- Dégâts naturels
- Interventions techniques spéciales (nid de guêpe, chenilles processionnaires)
- Garde de préservation (salles communales, stade de Genève)

M. REVILLOD précise que les sapeurs suivent également de nombreuses formations.

Il termine en présentant l'amicale des sapeurs-pompiers. Ils organisent notamment une sortie pour les enfants à la St-Nicolas, une sortie moto et un voyage tous les 2 ans.

Il remercie les commissaires pour leur écoute et espère avoir répondu à leurs attentes.

Séance ordinaire du 25 février 2016**12) COMMISSION CONJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES FINANCES ET LOGEMENT –****Séance du 13 janvier 2016 – Rapporteur : M. Damien SIDLER**

PLQ 29'885 périmètre de Surville – Acquisition de la parcelle 1652 de 21860 m², sise dans le périmètre compris entre la rampe Quidort, la route de Chancy, le chemin des Vieux-Chênes et la rampe du Pont-Rouge (parcelle Aubert)

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. BONFANTI rappelle le concept du plan localisé de quartier de Surville préavisé favorablement le 20 juin 2013 par le Conseil municipal: il s'agit d'un « parc habité » de 800 logements dans lequel sont prévus deux secteurs, l'un avec une densité de 1.2, l'autre avec une densité de 0,4.

80% de la surface à construire sera consacrée au logement et 20% à des activités économiques, principalement le long de la route de Chancy.

Le Conseil d'Etat a adopté le PLQ le 25 juin 2014. Des recours ont été déposés en octobre 2014 dont le jugement est attendu prochainement. En fonction du verdict, le PLQ pourrait ainsi entrer en force au premier semestre de cette année. Si les opposants font recours auprès du Tribunal fédéral, il faudra certainement attendre une année supplémentaire.

Le Conseil administratif souhaite informer la commission du statut prépondérant de la parcelle appartenant à la famille Aubert, numérotée 1652, essentielle dans le cadre du report et de la répartition des droits à bâtir sur l'ensemble du PLQ. En effet le PLQ ne prévoit sur cette parcelle, en plus des deux maisons existantes, qu'un bâtiment supplémentaire d'un étage de 1'000 m².

La valeur de la parcelle estimée aujourd'hui par deux expertises indépendantes se monte à environ 22'000'000.--, alors qu'elle ne valait que quelques millions avant l'entrée en force du PLQ.

Or, la vente des Droits à bâtir de cette parcelle au prix fixé par l'Etat rapportera à son propriétaire plus de 8'000'000.-- au fil de la réalisation du PLQ. Il en résulte au final un différentiel de 14 millions à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil administratif doit se positionner prochainement s'il souhaite se porter acquéreur de la parcelle, en précisant que la commune bénéficie automatiquement d'un droit de préemption d'un mois en cas de vente de la parcelle à des privés. Il faut donc pouvoir réagir très vite. Il souhaite prendre la température auprès des commissaires aux Finances et à l'Aménagement sur l'intérêt de cette acquisition permettant un doublement de la surface actuelle du parc Chuit limitrophe, tel que prévu dans le plan directeur communal.

Il est précisé que le produit de la vente d'une partie des droits à bâtir des parcelles appartenant à la commune de Lancy sur le périmètre du PLQ, représente un potentiel valorisable de Fr. 18'000'000.--.

Cette manne pourrait servir à couvrir l'achat de la parcelle Aubert en dégageant, au fur et à mesure du phasage des ventes de droits à bâtir, des liquidités à hauteur de 4'000'000.--, moins une charge probable d'intérêts estimée pour la durée de l'opération à 1 million, soit environ 3 millions.

Séance ordinaire du 25 février 2016

La commission conjointe débat dans un premier temps des aspects financiers : ne peut-on pas négocier le prix d'acquisition à la baisse ? Est-ce bien à la commune de jouer au final le rôle de banque en reconvertissant des droits à bâtir pour les promoteurs ? Est-on bien sûr d'avoir identifié tous les coûts de cette opération ? Une majorité des commissaires s'accorde à penser que la rénovation nécessaire des deux bâtisses existantes et l'entretien des zones forestières aura rapidement raison des 3 millions de liquidités générées. Et que le nouveau quartier aura besoin d'infrastructures et d'équipement publics. Même s'il n'est pas prévu d'école à l'intérieur du périmètre, il faudra bien augmenter les capacités dans les quartiers voisins, notamment aux Marbriers.

Avec cette acquisition, la manne de 18 millions générée par les parcelles communales ne sera plus disponible pour couvrir ces besoins. Elle n'aura alors pas non plus servi à rembourser la dette.

M. LORENZINI résume la question posée par le CA : veut-on doubler la superficie du parc existant avec un besoin de financement globalement nul à terme, ou veut-on affecter les liquidités qui seront générées par les droits à bâtir des parcelles communales actuelles à d'autres fins ?

La commission conjointe ne répondra pas à cette question par un vote formel indicatif. Plusieurs membres font cependant remarquer que l'intérêt du doublement de superficie du parc Chuit n'est pas très convaincant à ce stade dans le discours du Conseil administratif. Certes, ceci est prévu au plan directeur comme un élément du corridor vert devant traverser la commune et relier ses parcs.

Mais un achat de 14 millions nets mériterait une étude un peu plus poussée pour cerner le rôle potentiel de cet espace public additionnel, notamment en terme d'opportunités d'usages, pour ce PLQ au concept annoncé de « parc habité ».

MM. BONFANTI et LORENZINI proposent de continuer à développer ce concept de parc, de décrire les possibles scénarii de vente et d'affiner leur stratégie.

**13) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 25 janvier 2016 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation de l'association Lancy d'Autrefois**
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Madame Kaarina LORENZINI, présidente de l'association, nous explique que Lancy d'Autrefois a été fondée en 2009 et a pour but de restituer la mémoire de Lancy d'antan, telle que la commune existait avant son développement important des années 1960. L'association bénéficie d'une subvention de 13'000.- annuelle qui permet d'organiser des expositions tous les deux ans. Les expositions présentent des archives récupérées auprès de la population lancéenne. En 2009, une exposition a été montée autour du thème : écoles, associations, cafés, restaurants". L'exposition de 2011 avait pour thème "paroisses et transports", celle de 2013 "paysans, artisans, petits commerçants" et la dernière, d'octobre 2015 "la vie quotidienne durant les guerres mondiales".

Séance ordinaire du 25 février 2016

A l'issue de chaque exposition, un catalogue est publié et pour la dernière exposition, l'association a également produit une brochure didactique qui a connu un grand succès auprès des enfants. Le catalogue est vendu au prix de 15.--. Lancy d'Autrefois a également participé à l'inauguration du nouveau bâtiment administratif par le biais d'une exposition sur Charles Pictet de Rochemont, à la Marche des associations lancéennes, à Ethnopoly, à la Fête de l'Abeille, à Livres à Lancy, etc.

L'association dispose d'une arcade qui est ouverte tous les vendredis de 13 à 16h00 et reçoit en moyenne deux visiteurs par après-midi. En 2016, Lancy d'Autrefois participera au bicentenaire des Communes réunies.

b) Présentation de l'association Concerts de Lancy

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Monsieur Michel BOVEY, est le responsable de l'association Concerts de Lancy qui a été fondée en 1967. Lui-même est à la tête de cette association depuis plus de 30 ans. Il a développé un programme culturel en organisant entre 40 et 45 concerts et spectacles par année. Il s'agit de concerts classiques, de jazz, de musique contemporaine et de théâtre musical.

L'association accorde une place importante aux jeunes artistes. Les trois critères de l'association sont l'excellence, le talent et le travail. Les spectacles ont lieu à divers endroits de la commune, comme la cave et la ferme Marignac, l'aula de Saussure, l'église de Notre Dame des Grâces et divers lieux de cultes au Grand et Petit Lancy. Le fait que l'association n'ait pas de salle attitrée engendre beaucoup de travail de manutention, puisque tout le matériel doit à chaque fois être chargé, assemblé sur place puis démonté.

Les Concerts de Lancy ont également participé à la fête de la musique. En 2015, le programme a duré 2 jours et mélangeait le classique, le jazz et les musiques actuelles. Monsieur BOVEY collabore avec les travailleurs sociaux de la FASe. Chaque concert est annoncé sur Lancy TV. Le budget annuel de l'association s'élève à environ 130'000.-- francs.

c) Présentation de l'association Orchestre de Lancy

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Monsieur Roberto SAWICKI, fondateur de l'Orchestre de Lancy étant à l'étranger, ce sont deux musiciennes et membres du comité, Mesdames FAVRE-JEANNET et FLÜCKIGER qui nous présentent l'association. L'orchestre a été fondé en 1975. C'est un orchestre à cordes composé de 12 à 16 musiciens. L'association compte 40 musiciens. Lorsque l'Orchestre accompagne des chœurs par exemple, d'autres instrumentistes telles que des percussionnistes, des hautboïstes, de trombonistes viennent se joindre aux instruments à cordes. Le répertoire va du baroque au classique-romantique en passant par les tangos qui sont une des spécialités de l'Orchestre.

Une des valeurs chères à l'Orchestre se traduit par la volonté de participer au rayonnement culturel de la Ville de Lancy en donnant des concerts ailleurs que dans la commune. Pour 2016, 7 projets sont planifiés, avec entre autres un concert sur la musique russe agendé le 6 mars prochain, un concert à la Chaux de Fonds, la présentation de l'œuvre d'un auteur genevois et un concert de musique baroque pour Noël. Pour 2017, un projet de conte musical est en élaboration.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Monsieur LORENZINI nous indique que le budget annuel est de Fr. 117'000.-- par an mais selon les projets il peut s'élever jusqu'à Fr. 127'000.--. Toutefois en fonction du coût de certains projets, des recherches de fonds complémentaires sont nécessaires. Il relève également que l'Orchestre s'est produit il y a quelques années en Chine, l'endroit le plus lointain où la commune de Lancy a rayonné.

d) Présentation de l'association Musique de Lancy
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : la Musique de Lancy a été fondée en 1891 dans le cadre de la Fédération des Musiques genevoises de campagne à Plan-les-Ouates. Elle est présidée depuis 2012 par Madame DUDLEY-MARTIN. Elle est composée d'une trentaine de musiciens amateurs qui jouent divers styles de musique, tels que du jazz, de la variété, de la musique de cinéma ainsi que du classique.

La Musique de Lancy participe à de nombreuses manifestations communales comme la fête de la musique, la fêtes des écoles, le Noël des aînés ou encore des inaugurations et des kermesses. La musique de Lancy est dirigée par Monsieur Claude SURDEZ qui dirige également l'école de musique qui forme actuellement une dizaine de jeunes musiciens. La formation dure 6 ans et comprend l'initiation musicale et du solfège pour les débutants. La Musique de Lancy a remporté en 2014 un premier prix lors d'un concours. L'association rencontre des difficultés à garder les jeunes musiciens au sein de l'orchestre.

Monsieur LORENZINI nous informe que l'association fonctionne avec un budget de Fr. 85'000.-- annuels. Cependant pour 2016, afin de permettre à la Musique de Lancy d'organiser une fête pour son 125^{ème} anniversaire, un budget de Fr. 95'000.-- a été alloué.

e) Présentation de la Fondation Culture et Rencontre
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Madame MAGNIN, responsable de l'administration et des finances, et Monsieur EXCOFFIER, responsable des cours, nous présentent la fondation. Elle a ses locaux dans le bâtiment du collège de Saussure où elle dispose de deux bureaux administratifs et d'une centaine de salles de cours. Trois volets composent les activités de la fondation : les cours, les conférences et le cinéma.

Culture et Rencontre a été créée en 1987 par trois enseignantes du collège afin de proposer à la population avoisinante des cours et développer une offre culturelle. Lors de la première année, 160 personnes ont participé aux 12 cours proposés. Aujourd'hui 134 cours sont organisés autour des axes suivants : cours de langue, cours dits "culture" comme des cours d'œnologie, potager bio urbain, des cours catégorie "corps", comme des cours de pilates, de yoga, ainsi que des cours "arts".

Un cycle de conférences est organisé en collaboration avec l'université de Genève, chaque début d'année. Ces 5 à 6 conférences attirent un très large public autour de thématiques plutôt techniques et scientifiques. En 2016, le thème retenu a été "la terre, une planète à risque". L'accès aux conférences est gratuit.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Concernant le volet cinéma, il y a l'activité Cinékid qui comprend des projections de films pour enfants et CinéSaussure qui s'adresse à un public large avec la projection d'une vingtaine de films par année. Plus de 2000 enfants dont la moitié habite sur Lancy suivent chaque année les séances de Cinékid.

7 communes de la champagne, Bernex, Confignon, Plan-les-ouates, Onex et Lancy allouent des subventions pour un montant de Fr. 102'000.-- et le DIP alloue également un montant de Fr. 105'000.--. Le budget global annuel se situe entre Fr. 500'000.-- à Fr. 600'000.--.

f) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : la prochaine commission sera consacrée à un débat autour de l'offre culturelle à Lancy et perspectives. Dès lors le président demande que chaque groupe politique prépare le débat et travaille en amont sur des pistes de réflexion.

Un commissaire souhaite disposer des budgets des diverses associations pour cette prochaine commission.

14) COMMISSION SOCIALE – Séance du 26 janvier 2016 – Rapporteur : Mme Céline ROSSELET

Solidarité internationale – Audition de la Fédération genevoise de coopération (FGC) et présentation de l'organisation lancéenne

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : la FGC comporte 59 associations membres, ce qui représente environ le 16% du total des ONG implantées à Genève, le 15% du budget cantonal en matière de solidarité internationale et le 44 % du budget de la ville de Genève. La fédération reçoit le soutien de 17 communes genevoises et, au total, elle a signé 12 accords-cadres, notamment avec la Ville de Lancy. Elle a également été accréditée auprès de la direction du développement et de la coopération (DDC).

La particularité de la FGC est qu'elle ne s'occupe que de coopération et de développement, elle ne traite pas d'autres volets tels que l'aide humanitaire ou le maintien de la paix.

La fédération coopère uniquement avec le sud, elle ne travaille donc pas dans les pays de l'est. Toutefois, elle effectue un travail de sensibilisation dans les pays du nord afin d'aider les populations à mieux comprendre l'importance de la solidarité, ce qui permet de donner à son action une perspective plus globale.

Chaque année, la FGC finance environ 103 projets actifs et deux plans d'actions. Elle est présente dans 30 pays, principalement en Afrique, bien qu'elle soit traditionnellement spécialisée dans les actions concernant l'Amérique latine.

La particularité de la fédération est qu'elle travaille avec ce qu'on appelle le label FGC. Cela implique qu'elle effectue un contrôle de qualité des associations qui souhaitent adhérer à la fédération. Le premier critère est l'implantation obligatoire des associations sur le territoire

Séance ordinaire du 25 février 2016

genevois. Le second concerne la qualité non pas des associations elles-mêmes, mais des projets qu'elles soumettent et, pour cela, la FGC travaille avec des corps d'experts volontaires. Troisièmement, découlent certaines exigences méthodologiques concernant le suivi des projets des associations, ce qui implique un suivi financier, la rédaction de rapports et la réalisation de missions de terrain.

Enfin, la fédération favorise la recherche de cohérence et de synergie entre les associations. Ces dernières, en adhérant à la fédération, ne travaillent pas en vase clos mais s'insèrent dans un collectif qui permet l'échange des méthodologies et des connaissances ainsi que la collaboration sur le terrain.

En ce qui concerne le fonctionnement, la norme en vigueur, qu'on appelle le label Zewo dans le secteur de la coopération, établit qu'il est tout à fait acceptable de se situer entre 10 et 15% de frais de fonctionnement sur les fonds que l'on gère. La FGC, pour sa part, est une structure légère avec 9% de frais de fonctionnement, elle travaille avec une petite équipe de salariés et surtout avec un large réseau de volontaires.

Pour ce qui est des fonds avec lesquels elle travaille, les contributions les plus importantes viennent de la Confédération (30 %), suivie de l'ensemble des communes genevoises, puis de l'Etat de Genève (22%) et enfin de la ville de Genève (21%). Si cela est possible, les projets sont financés par plusieurs de ces bailleurs.

Une fois que le conseil approuve un projet, un financement est recherché au niveau de la FGC. Lorsque ce dernier est obtenu, les fonds sont transmis à l'association de manière à ce qu'elle puisse travailler sur le terrain. La fédération garantit un suivi par le secrétariat, ce qui se traduit par l'examen des rapports, des évaluations, des audits financiers ainsi que par des visites de terrain.

Présentation de l'organisation lancéenne

La Ville de Lancy pratique le 0.7 pour la solidarité internationale, ce qui représente un budget de Fr. 760'000.-- pour 2016. 50% de ce montant est alloué à la FGC pour les projets et l'autre moitié est directement allouée aux différents projets qui sont confiés tout au long de l'année à la Ville de Lancy.

Depuis un grand nombre d'années, Fr. 50'000. -- sont versés à l'association Lancy Coopération Afrique, une association de solidarité internationale qui travaille principalement dans le but de former, en Suisse, des personnes à des métiers techniques et qui transmet du matériel pour des petits artisans. Après ce versement de Fr. 50'000. --, il reste encore Fr. 330'000. -- pour d'autres projets.

Les associations peuvent avoir accès sur internet aux différents documents nécessaires pour une procédure de subvention. Après avoir consulté ces documents, si l'association souhaite définitivement postuler pour un soutien financier, elle doit remplir une demande. L'association doit envoyer un certain nombre d'informations concernant ses statuts, le projet, son auteur, le montant financier demandé, etc. Tout cela fait l'objet d'un rapport.

Ensuite, tous les trois mois environ, Le conseiller administratif délégué rencontre un expert en matière de solidarité internationale avec lequel il passe en revue les dossiers et vérifie que tous les documents exigés ont été transmis. Enfin, une proposition de soutien financier est discutée en séance du Conseil administratif qui prend la décision finale.

Séance ordinaire du 25 février 2016**15) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 27 janvier 2016 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Inclusion des personnes en situation de handicap : lancement du projet**
=====

M. MATHIEU présente le sujet : l'objectif de cette démarche est de mieux prendre en compte la problématique du handicap, de tendre vers une accessibilité universelle autant des biens des services que des activités qu'offre la commune.

Cette démarche se déroule en trois phases : premièrement un diagnostic d'accessibilité débutant ce mois ; cette phase a été confiée à l'entreprise ID-Geo qui fera une analyse exhaustive des services de la commune, puis proposera des actions concrètes et priorisées pour la fin du mois de juin.

La deuxième phase consiste en une concertation des associations spécialisées et des citoyens intéressés par la thématique du handicap. L'objectif est d'avoir leur avis sur le plan d'actions issu du diagnostic.

La troisième phase concerne la validation du plan d'actions par les autorités communales, le Conseil administratif et le Conseil municipal.

La commission auditionne l'entreprise ID-Geo, spécialisée dans le conseil en matière de construction et de services accessibles aux personnes en situation de handicap et aux seniors. MM. BORIOLI et KESSLER présentent ID-Geo. Cette entreprise, formée de personnes en situation de handicap et de personnes valides, offre trois prestations phare.

Premièrement le diagnostic et préconisation d'accessibilité, prestation demandée par le Ville de Lancy.

Deuxièmement, assistance au maître d'ouvrage afin de s'assurer que tout projet est conforme aux normes en vigueur.

Troisièmement, formation autant pour les techniciens que pour les personnes susceptibles d'accueillir les citoyens vivant avec un handicap. Si la norme SIA 500 est de permettre l'accessibilité à tous des équipements, le véritable enjeu est l'inclusion de tous, trouver des solutions permettant d'oublier le handicap, promouvoir des projets où les citoyens se mélangent, il faut construire pour le bien de tous.

Selon la statistique fédérale, 17% de la population est limité par une déficience quelconque dans ses activités quotidiennes. Rapportée à Lancy, cette proportion indique que 4'000 à 5'000 personnes peuvent être considérées comme handicapée au sens de la loi fédérale sur l'égalité. A ceci, il n'est pas insensé d'ajouter des problématiques beaucoup moins visibles telles que l'illettrisme ou la dépression.

Suite à cet exposé, nous passons aux questions/réponses avec les spécialistes. Qui teste les équipements, quelles sont les sources d'inspiration ? Les équipements ne sont pas testés à proprement dit par des personnes en situation de handicap, mais les normes ne sont pas l'unique critère de réalisation selon ID-Geo. Employant des personnes vivant avec un handicap, ID-Geo visite et s'enrichit des bonnes pratiques et essaye de les décliner et de les adapter au contexte et aux normes helvétiques.

Séance ordinaire du 25 février 2016

Un gros travail transversal est aussi fait par l'entreprise. Ses clients sont très diversifiés : supermarchés, aéroports, musées, écoles, hôpitaux. Chaque spécificité nourrit l'expérience d'ID-Geo.

Si la conformité d'un nouveau bâtiment ne pose pas trop de problèmes, comment traiter les anciennes constructions ? Pour ID-Geo, les nouveaux bâtiments, ce n'est pas évident car les normes sont encore méconnues et souvent corrigées. Un accompagnement spécialisé est donc souhaitable. Pour les anciens bâtiments, des diagnostics non-contraignants sont effectués, ID-Geo travaille avec des clients volontaires.

Les handicaps peuvent-ils être contradictoires ? Des arbitrages doivent-ils avoir lieu ? Le Tribunal fédéral a dû trancher en ce qui concerne l'accessibilité aux trottoirs entre les personnes en fauteuil roulant et les personnes non-voyantes. Les premiers ne voulaient pas de seuil, alors que les seconds ont besoin de sentir un obstacle avec leur canne. La décision arbitraire fut des seuils de 3 cm de haut.

M. BORIOLI conclut en résumant la mission d'ID-Geo : l'objectif est d'évaluer les processus en matière d'accessibilité aux prestations de la Commune de Lancy et de produire un plan d'actions pour améliorer la participation sociale des citoyens en situation de handicap. Le plan d'actions priorisées sera remis avant l'été.

La Commission apprend encore qu'il n'y a pas de certification concernant le handicap et la construction, que Lancy est la première commune de Suisse romande à réaliser cette démarche, que les bâtiments tout neufs, par exemple le BAM, ne correspondent pas toujours aux normes en faveur des handicapés, il faudra des diagnostics très rigoureux, que le coût du diagnostic est de Fr. 30'000.--, le coût des transformations voulues par le plan d'actions ne peut pas encore être connu.

Plusieurs questions sont encore posées concernant la phase 2, concertation des associations et des citoyens et la phase 3, trois validations pour le politique.

b) Présentation et état des lieux de l'étude du parc des Morgines

=====

M. MATHIEU présente le sujet : étant donné que la résolution MCG sur le parc des Morgines a été renvoyée en Commission sociale, qu'un projet du service de l'environnement a été mis en consultation et qu'un crédit d'étude a été accepté le 27 mars 2004 par le Conseil municipal, M. BONFANTI fait le point de la situation et passe la parole à M. HASLER.

Il s'agit du terrain prolongeant le Terrain d'aventures du Petit-Lancy, en direction de l'avenue des Morgines. Même si le terrain est un terrain à bâtir, l'implantation d'un immeuble est quasiment impossible. Le Terrain d'aventures du Petit-Lancy, ainsi que tous les voisins, ont été consultés, 140 questionnaires ont été retournés et désirent en faire autre chose qu'un parc traditionnel.

M. HASLER nous détaille les différents équipements de ce parc : prévision d'un agrandissement du Terrain d'aventures qui sera effectué selon les besoins futurs de cette institution ; nouvelle bergerie pour le Terrain d'aventures, l'actuelle étant obsolète ; une buvette avec un espace pour manger, l'exploitation n'étant pas encore déterminée – de l'associatif, du foodtruck – tout est envisageable à ce moment ; un espace réservé de plus de 100 m² pour la pose de tente de manifestations ; un couvert pour tous ; des wc ; un endroit technique ; un dépôt de

Séance ordinaire du 25 février 2016

matériel. Ce parc sera clôturé, pouvant être fermé si besoin et ses plantations sont très neutres, il gardera l'aspect d'un grand jardin.

Le planning retenu est le suivant : le 21 janvier, une présentation du projet a été faite à tous les voisins qui étaient satisfaits ; en février, la récolte des remarques du Terrain d'aventures du Petit-Lancy qui clôt toute la période d'étude ; le projet précis et le crédit de construction sera présenté au Conseil municipal en automne ou en hiver 2016.

La Commission trouve ce projet intéressant et original, mais est surtout motivée par l'aboutissement des consultations de la population. L'administration est porteuse de ce processus et des échanges auront lieu à chaque étape du projet.

Cette présentation satisfaisant tout le monde, la Commission échange sur l'exploitation de cet espace (vente de boissons, de nourriture, les animations, le cinéma, le mobilier urbain, chaises longues). Le service de l'environnement prend acte de ces vœux et poursuivra sa démarche de concertation.

c) Agrandissement du point de récupération des Semailles

=====

M. MATHIEU présente le sujet : quatre bennes supplémentaires sont nécessaires au point de récupération des Semailles. Fr. 75'000.—sont disponibles sur le compte des cinq points de récupération des Pontets, le crédit voté n'ayant pas été totalement dépensé.

M. BONFANTI annonce son intention de disposer de cette somme pour financer les bennes des Semailles. Le service financier a donné son accord pour autant que le financement poursuive le même but que celui du solde disponible, ce qui est le cas. Au nom de la transparence, le magistrat décide tout de même que la Commission donne son accord. Après un court débat sur la légalité de cette procédure, l'utilité des quatre bennes supplémentaires et de la suffisance du financement, la Commission donne son accord, le Président prenant acte que l'information a eu lieu et qu'il n'y a pas d'opposition.

d) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la Commission ovationne M. HASLER pour sa nomination de chef de service de l'environnement.

Le service du développement durable va engager une stagiaire de février à juillet.

Un recours a été déposé dans le dossier des vélos en libre-service. Ce recours a un effet suspensif qui empêche tout avancement.

Les communes, les TPG et Vélo SA vont déposer un recours au Tribunal fédéral afin que cette question soit tranchée le plus rapidement possible.

Séance ordinaire du 25 février 2016**16) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 1^{er} février 2016 –
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT****a) Présentation des procédures de la Ville de Lancy et AIMP**
=====

Mme RUERAT présente le sujet : il s'agit des procédures de marchés publics, appelées AIMP. Cet acronyme signifie « accord intercantonal sur les marchés publics ».

Le principe est l'application des normes de l'organisation mondiale du commerce qui prévoient que les marchés du public, de travaux ou d'achat de fournitures doivent être soumis à une concurrence. Le secteur public est totalement soumis aux marchés publics. Les lois internationales ont été reprises par la Confédération et les cantons se sont mis d'accord entre eux sur l'application des traités internationaux.

Les objectifs de l'AIMP sont d'assurer une concurrence efficace, de garantir l'égalité de traitement, d'assurer la transparence et de permettre une utilisation optimale des deniers publics.

Les procédures sont classifiées selon les différents types de marché, il en existe trois, qui sont les marchés de construction, les marchés des fournitures et les marchés de prestations de service. Des seuils concernant les montants sont établis pour ces différents types de marché.

Le seuil pour les marchés de construction est fixé à Fr. 8,7 millions hors taxes. Les marchés de construction ne sont pas soumis aux traités internationaux si le montant ne dépasse pas cette somme de 8,7 millions.

La clause des minimi désigne les marchés de construction qui peuvent être attribués en dehors du règlement des traités internationaux et donc qu'il est tout à fait possible de faire du gré à gré dans certains cas.

Les clauses d'exception stipulent également que la procédure peut se dérouler de gré à gré dans certains cas. A Lancy, les clauses d'exception sont très rares.

Une procédure ouverte ou sélective doit être organisée par la suite s'il n'existe pas de clauses de minimi ou d'exceptions.

La procédure ouverte consiste à publier un avis d'appel d'offres dans le journal officiel ou sur le site informatique SIMAP.

Les concours à 1 degré correspondent à une procédure ouverte. On demande aux architectes intéressés de rendre un projet, c'est ouvert à tout le monde.

Les concours à deux tours correspondent à une procédure sélective. Tout d'abord, les architectes intéressés se présentent sans projet. Il y a ensuite une sélection de certains candidats qui seront amenés à travailler sur un projet.

Il existe aussi une autre procédure. La procédure sur invitation qui consiste à mettre en concurrence plusieurs entreprises et choisir au final une seule.

Séance ordinaire du 25 février 2016

D'autres formes de concours existent, qui permettent de sélectionner un projet parmi plusieurs propositions. Le concours d'idées ou de projets, dans ce cadre-là, des idées sont simplement proposées.

Le mandat d'études parallèles (MEP) est une autre forme de concours. Des architectes sont choisis et ils présentent ensuite leurs projets. Ces projets sont discutés avant d'être retravaillés. Ensuite, le travail définitif est établi suite aux discussions entre les architectes.

En dehors des concours, il existe l'appel d'offres. Dans ce cadre, des devis sont demandés aux architectes. Le choix est fait en fonction de l'offre la plus avantageuse du point de vue économique et uniquement sur devis.

De plus, une directive a été votée par la Ville de Lancy, qui va plus loin que les procédures AIMP. Des seuils intermédiaires dans la mise en concurrence ont été introduits. Par exemple, dans le cadre des marchés de travaux, à partir de la somme de Fr. 5'000.--, trois devis sont exigés.

b) Divers

=====

Mme RUERAT présente le sujet : un crédit pour la mise en séparatif du chemin Dami, perpendiculaire à la route de la Chapelle, sera présenté au mois de juin 2016. En effet, les travaux de la route de la Chapelle sont finis et une partie des travaux prévue sur le chemin Dami a été anticipée. Le branchement de la route de la Chapelle et du chemin Dami a été réalisé.

Les travaux sur la place du 1^{er}-Août, ainsi que les travaux au Petit-Lancy, n°1-3, se situant à côté de la salle communale, ont démarré le 8 février 2016.

17) COMMISSION CONJOINTE DES SPORTS ET DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 2 février 2016 – Rapporteur : M. Damien SIDLER

Audition du Lancy Football Club

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. RENEVEY a proposé cette audition conjointe du Lancy FC aux présidents des commissions des sports et des finances comme cela se fait habituellement pour les principaux organismes subventionnés une fois par législature. Etant donné les tensions de l'an passé au sein de l'association, les remous dans la presse et les échanges du Conseil municipal à ce sujet, il estime que cette audition est importante en début de législature. La convention de subventionnement avec le club doit également être renouvelée cette année.

Mme MEZZANOTTE, présidente du comité, et Monsieur MOSCA, secrétaire général, présentent le Lancy FC qui en est à sa quatrième année d'exercice suite à la fusion, et qui est par ce fait devenu le plus grand club de Suisse au nombre de licenciés. La 1^{ère} équipe évoluant en 1^{ère} ligue figure au 3^{ème} rang au niveau cantonal, ce qu'il faut souligner pour un club amateur. Il totalise 1'126 membres actifs dont environ 250 à l'école de foot, qui ne sont pas licenciés. Les licenciés évoluent dans 44 équipes ; 36 équipes en catégorie juniors, les autres dans les

Séance ordinaire du 25 février 2016

différentes ligues, dont la 3^{ème} ligue féminine, les seniors et vétérans ainsi que le futsal. Le club a remporté deux prix du fairplay.

Depuis la dernière assemblée générale, le comité du club se compose de six personnes : Mme MEZZANOTTE, présidente, M. HAYOZ, vice-président, M. DEMARET, responsable du futsal, Mme WHITE, responsable des manifestations, M. CHRAITI, responsable du marketing, et M. LIJOUOM, responsable des sections féminines. Le nombre d'employés s'élève à 7 personnes, dont un concierge, un secrétaire général, deux responsables techniques, un entraîneur 1^{ère} équipe et 2 secrétaires, pour un total de 4.6 équivalents-plein-temps.

La gestion financière a été la pierre d'achoppement de la fusion des trois clubs historiques. Sur un budget 2015-2016 de Fr. 1'461'000.--, le club reçoit une subvention annuelle de Fr. 750'000.-- de la commune de Lancy pour son mouvement junior principalement.

La commission constate que les produits et charges réelles du club sont inférieures aux sommes budgétées. Ceci s'explique par les fluctuations liées aux incertitudes sur les résultats de la 1^{ère} équipe.

Afin de minimiser les frais de fonctionnement, il a été décidé de fonder une SàRL dénommée Lancy Management qui a pour but d'éviter que ces employés administratifs soient soumis aux mêmes primes d'assurance accident que les joueurs, considérés comme étant à très haut risque.

Par conséquent, cette SàRL est alimentée par le club qui lui a versé au dernier exercice un montant correspondant aux salaires et charges sociales, additionné des management fees légaux à hauteur de 5%.

Le Lancy Management Sàrl constitue une préoccupation majeure dans le débat de la commission conjointe. En effet la différence qui émerge chaque année comme bénéfice de cette SàRL est amenée à grossir au fil des ans et dépossède le club de ces montants. Cette SàRL échappe juridiquement non seulement au contrôle du club, les deux actionnaires de la SàRL ayant les pleins pouvoirs, mais également à celui de la commune qui finance la moitié du budget du club.

Le Conseil administratif et le comité sont conscients de cette situation délicate découlant d'une volonté de faire des économies ; un avis de droit a été demandé auprès de juristes. La Présidente réitère sa confiance totale dans les administrateurs choisis et rappelle que le magistrat en charge des Sports et ses services ont accès chaque année aux comptes détaillés du club et de la SàRL.

Enfin, la commission s'interroge sur les exigences que la future convention de subventionnement devrait contenir, car la forme des échanges instaurés par la pratique entre la Ville et le club ne correspond manifestement pas aux termes du document signé.

M. LORENZINI estime qu'il conviendra d'adapter les exigences de la future convention aux besoins réels, mais qu'il est impératif que les termes de ce document soient tous respectés à l'avenir.

La commission conjointe insiste encore sur son besoin de pouvoir s'assurer à la lecture des comptes que sa subvention s'adresse bien au mouvement junior, ce qui n'est pas limpide actuellement. Ses présidents concluent en remerciant Mme MEZZANOTTE pour les éléments fournis et lui demande d'aller de l'avant dans son action, en soutenant l'effort de

Séance ordinaire du 25 février 2016

transparence par des échanges réguliers avec les autorités lancéennes, dont les deux commissions du Conseil municipal en particulier.

18) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 2 février 2016 – Rapporteur : M. Damien SIDLER**a) Piscine de Marignac – Présentation du projet d'exploitation du bassin olympique durant la période hivernale**

=====
M. SIDLER présente le sujet : M. RENEVEY rappelle à la commission l'ouverture prolongée actuelle de la piscine de Marignac qui rencontre un joli succès auprès des usagers. En témoignent les nombreuses félicitations et demandes reçues en 2015. Porté par cet élan et au vu de la motivation des collaborateurs du service du Sports quant à une ouverture continue en hiver, il a demandé à M. CARNAZZOLA de pousser la réflexion au stade d'une étude de faisabilité.

L'infrastructure de Marignac est l'une des plus grandes du canton et a été prévue dès sa conception pour une utilisation par mauvais temps (protection au vent par encaissement, bassin de liaison avec les vestiaires, etc.). Elle est bien desservie par les transports publics et de situation relativement centrale. La natation est l'un des sports les plus pratiqués à Genève et au vu de l'évolution démographique sur Lancy et alentours, notre bassin olympique revêt des atouts certains. Actuellement seul un bassin de 50 mètres aux Vernets ouvre durant tout l'hiver mais il présente une saturation importante.

M. CARNAZZOLA décrit deux types de solutions qu'il a eu l'occasion de visiter avec M. TROXLER, responsable des piscines.

La première variante consiste à placer une bulle gonflable au-dessus du bassin, à l'instar de ce qui se fait pour les terrains de tennis. Ceci existe à Chiasso, Coire, et Schaffouse.

La deuxième variante, vue à Mulhouse, consiste à remplacer la bâche existante de la piscine par une couverture thermique flottante relativement épaisse et rigide, qui isole l'eau de l'air en cas de non-utilisation. Deux éléments sont intéressants. Premièrement, la couverture posée à même l'eau descend au fond du bassin quand on laisse s'échapper l'air qu'elle contient; les lignes de nage sont marquées sur la face supérieure de la bâche. Après l'entraînement, elle remonte à la surface si on y insuffle de l'air. Deuxièmement, il n'est pas obligatoire d'ouvrir l'ensemble du bassin : une partie peut rester couverte, ce qui limite la déperdition de chaleur, tandis que les nageurs peuvent s'entraîner sur les lignes ouvertes en fonction de l'affluence.

En termes d'investissement, le montant est nettement inférieur pour le bassin découvert (Fr. 685'000.--) que pour le bassin couvert (Fr. 1'163'000.--) puisqu'il n'y pas d'autre poste d'importance que l'achat même de la couverture. En termes d'exploitation, les coûts sont presque identiques (Fr. 370'000.--, resp. Fr. 310'000.--), ce qui est une surprise : si avec le bassin découvert les déperditions sont plus importantes en journée, dans la version bulle, il faut en permanence chauffer à la fois l'eau et la halle.

L'office cantonal de l'énergie avait donné un préavis positif pour une version avec bulle, pour autant que l'énergie utilisée soit d'origine renouvelable, ce qui est le cas avec la chaufferie au bois.

Séance ordinaire du 25 février 2016

La commission évalue les avantages et inconvénients de chaque solution. En termes d'usages, il semble à certains commissaires que l'on s'adresse à des publics différents, la bulle permettant une utilisation plus aisée, alors que la couverture flottante semble s'adresser aux seuls nageurs aguerris. La commission semble partagée quant à une préférence entre les deux variantes.

MM. RENEVEY et CARNAZZOLA avouent que s'ils étaient au début pour une solution « à la Suisse », leur conclusion actuelle est que le concept de bassin découvert semble plus intéressant. Dans tous les cas, une ouverture continue en hiver est techniquement faisable autour du bassin existant et les montants d'investissement et de fonctionnement semblent abordables. Il leur reste cependant à contacter les différents intervenants, dont l'OCEN et évaluer la possibilité de créer des services annexes tels qu'une zone de détente (fitness et snacking).

Bien qu'aucun vote formel ne puisse le confirmer, il semble qu'une majorité des commissaires soit acquise au principe même d'une ouverture continue de la piscine en hiver.

La commission suggère toutefois au Conseil administratif de compléter l'approche par un sondage auprès de différents clubs de natation sur le canton et d'autres groupes d'utilisateurs quant à l'intérêt de ce nouveau service de la Ville de Lancy, afin d'évaluer les montants présentés en regard du besoin réel futur. D'autres projets similaires existent à Meyrin et Carouge.

b) Divers

=====

M. SIDLER présente le sujet : M. CARNAZZOLA informe la Commission des manifestations à venir suivantes :

- Spectacle de la FSG le samedi 27 février
- Meeting de printemps du Lancy Natation à Tivoli les samedi 19 et dimanche 20 mars.

19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. HAAS : j'ai une proposition individuelle et une question.

La proposition individuelle, c'est en vous remerciant d'avoir prononcé l'ajournement de la pétition de l'Association des maisons ouvrières qui, on le savait, est arrivée trop tard au Bureau.

Ceci permettra aux pétitionnaires d'avoir l'ensemble des éléments qui seront transmis demain en séance par M. BONFANTI, comme il l'a annoncé, et vous aurez de cette manière des éléments encore plus pertinents pour mesurer l'importance de cet investissement à un endroit qui, pour nous, n'est clairement pas une priorité. Cela doit être fait, mais tout à fait ailleurs.

Et surtout - c'est pour cela que c'est une proposition -, vous avez donné lecture du courrier de cette personne qui se préoccupe de la sécurité au chemin des Pâquerettes, et la création d'un point de récupération dans ce secteur, qui sert déjà aujourd'hui d'itinéraire de bison futé dans un certain nombre de circonstances, de travaux, de problèmes de bouchon ailleurs, et tout le trafic qui se reporte là. Je vous rappelle qu'il y a même un des patrons de la Direction de la

Séance ordinaire du 25 février 2016

mobilité, M. BARTHASSAT, qui a osé dire une fois ici en Commission de l'aménagement, que le chemin des Pâquerettes pouvait servir d'itinéraire de délestage. Donc j'aimerais bien que ces chiffres et ces informations, qui sont liés à la sécurité des enfants qui fréquentent les écoles dans ce secteur, soient aussi transmis et que l'on ait une vision globale des problèmes engendrés dans ce périmètre.

Ma question va être beaucoup plus courte : depuis plusieurs jours, il y a de magnifiques bus articulés qui stationnent pendant des heures sur la boucle de tram, à hauteur de la gare du Pont-Rouge. J'aimerais que l'on demande à M. BARTHASSAT ce que font ces bus ici, pourquoi ils stationnent ici, comment cela se fait qu'ils n'ont aucun problème pour y accéder et que visiblement cela ne gêne pas les TPG de faire stationner un tram et trois bus en permanence. J'aimerais que l'on pose cette question au magistrat en charge des transports, en lien avec ce que vous savez.

Mme CASUTT : c'est une petite remarque sur votre remarque du début, lorsque vous faisiez allusion à la fusion Lancy-Carouge proposée par le PDC Carouge. On a pris acte, on ne sait pas comment la presse a eu vent de cette proposition et pourquoi elle a fait la une des journaux, je pense qu'ils n'avaient rien de mieux à mettre dans leur journal ce jour-là, mais ce n'est en tout cas pas une décision commune entre les deux PDC des deux communes.

Si une relation peut se faire entre Carouge et Lancy dans le cadre du PAV, on ne voit pas, pour les autres sujets, pourquoi on fusionnerait.

M. REOLON : pourquoi y a-t-il encore des zones blanches au chemin de la Colline, vu que l'on est dans une zone bleue ?

M. CLEMENCE : une question et une proposition. Vous savez que sur le site Internet communal, vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil municipal. Il y a un lien aussi pour les motions et les résolutions. La phrase d'invite dit : « voici l'ensemble des résolutions et des motions du Conseil municipal », or on n'en trouve actuellement que trois. Je me demande pourquoi on n'a pas toutes les autres résolutions et motions votées par ce Conseil.

La proposition qui est un peu dans un même ordre d'idée, c'est qu'accompagnerait les ordres du jour sur le site Internet le texte des arrêtés. C'est vrai qu'en tant que simple citoyen on voit l'ordre du jour et parfois les intitulés ne sont pas suffisamment explicites par rapport aux choses qui vont être votées. La proposition serait d'accompagner les ordres du jour des arrêtés que nous votons.

M. MAUGUÉ : je serai très bref, pour rebondir sur les bus articulés, j'aurais souhaité de la part du Conseil administratif, qu'on nous informe sur l'état d'avancement des discussions avec le Conseil d'Etat sur ce fameux protocole CEVA contre le retrait du recours de la Commune.

M. BONFANTI : concernant le recours, nous ne l'avons toujours pas retiré, donc le protocole n'est toujours pas signé car nous souhaitons avoir des informations complémentaires par rapport à l'entrée et à la sortie du parking souterrain qui se trouve dans le quartier de l'Adret. Le recours n'est pas retiré, je me permets de le redire pour que la Tribune de Genève ne se trompe pas cette fois.

M. LORENZINI : concernant les cases blanches au chemin de la Colline, si ce sont des cases qui sont côté Onex du chemin de la Colline, c'est vrai que vous avez d'ailleurs voté ici une réflexion pour refaire ces abords, c'est probablement lié à un statut provisoire, mais je vais me renseigner pour savoir ce qu'il en est, car c'est quand même un peu surprenant, on est bien

Séance ordinaire du 25 février 2016

dans une zone bleue, on est en bordure de la zone bleue, il faut aussi voir exactement où elle s'arrête. Mais je me renseigne et je vous ferai un retour circonstancié.

M. FONTAINE : avant de clore la séance, je vous informe que la Commission conjointe des finances et des travaux se réunira le lundi 14 mars 2016 à 20h00 dans cette salle, après une première partie de Commission des finances déjà apparemment chargée. Merci d'en prendre note.

La séance est levée à 22h00.

Le Vice-Président :

Yves PAGE

Le Président :

Jean FONTAINE

Séance ordinaire du 25 février 2016

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Christine BEUN : j'ai une question concernant le croisement et le stop du chemin des Courtillets, route du Grand-Lancy. Il y a un très gros problème et cela de plus en plus, lorsque l'on est au stop des Courtillets et que l'on veut prendre la route du Grand-Lancy à gauche, il n'y a aucune visibilité. Ce qui fait que nous sommes obligés, en tant qu'automobiliste, de passer au-delà du stop, de se maintenir au milieu de la route et là peut-être que l'on voit les véhicules qui risquent d'arriver.

La question est : à la suite de cela, à la suite du nouvel immeuble, n'y aurait-il pas la possibilité de mettre deux miroirs afin de pouvoir voir la circulation descendante et la circulation montant. Il n'y a apparemment pas encore eu de graves accidents, mais serait-il possible de faire quelque chose ?

M. RENEVEY : c'est un sujet qui nous préoccupe depuis un certain nombre d'années. C'est vrai qu'on avait étudié différentes possibilités, notamment un giratoire, mais la courbure n'était pas suffisante pour pouvoir construire un giratoire à cet endroit. On avait aussi discuté de la possibilité d'installer des feux. D'ailleurs quand on a rénové le chemin des Courtillets, on a fait poser des lignes pour pouvoir accepter des feux et finalement la DGT a refusé aussi cette solution. La pose des miroirs est une possibilité, mais là aussi en règle générale la DGT n'aime pas parce qu'en temps froid, lorsque le givre se pose sur les miroirs, on ne voit rien, c'est aussi potentiellement source de danger.

Effectivement, c'est un sujet qui est encore problématique, qu'il faudra que l'on reprenne au niveau du Conseil administratif pour relancer la DGT pour trouver une solution, parce que je suis d'accord avec vous, la situation, en tout cas aux heures de pointe, est clairement insatisfaisante. Nous sommes conscients de cette problématique, mais pour l'instant nous n'avons pas de réponse malgré tout parce que nous dépendons toujours de la DGT pour ce genre d'aménagements.